

## TÉLÉALARME

### • Bénéficiaires

Les personnes de plus de 60 ans non dépendantes ou adultes handicapés.

### • Conditions d'attribution

- Etre âgé de plus de 60 ans ou bien avoir un taux d'invalidité au moins égal à 80 %
- Ne pas bénéficier de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne ni de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Vivre seul ou avec une personne qui remplit les mêmes conditions - Conditions de ressources

L'attribution doit être préalable à la manifestation envisagée et doit faire l'objet d'un versement dans les délais prévus par la décision d'attribution.

### • Modalités de Financement

Prise en charge du coût réel de l'abonnement plafonné à 25 € par mois.

### • Contact

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE  
Service Aides et Accès à l'autonomie  
Tél. 03.25.32.87.37

Toute autre correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental  
Direction de la solidarité départementale  
Service des aides et accès à l'autonomie  
Hôtel du Département  
1 rue du Commandant Hugueny  
CS 62127  
52905 CHAUMONT Cedex 9